# REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou Sous-directions des Personnels et de la Formation



وزارة التعليم العالي و البحث العلمي جامعة مولود معمري تيزي وزو المديرية الفرغية للمستخدمين و التكوين

# PROCES VERBAL DE DEPOUILLEMENT ELECTIONS DU 03/11/2021 POUR LE RENOUVELLEMNT DES COMMISSIONS PARITAIRE DU PERSONNEL ATS

-Commission 01 (Catégories 11et Plus)

-Commission 03 (Catégories 6-7-8)

- Commission et 04 (Catégories 1-2-3-4-5)

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Trois du Mois de Novembre (03/11/2021), l'administration centrale a procédé à l'organisation des élections pour le renouvellement des membres élus, représentants des fonctionnaires aux commissions Paritaires Administratives, Techniques et de Services (ATS).

- -Commission 01 (Catégories 11et Plus)
- -Commission 03 (Catégories 6-7-8)
- -Commission 04 (Catégories 1-2-3-4-5)

Etaient présents:

-Monsieur le Secrétaire général de l'Université en sa qualité de président du bureau de vote et représentant de l'autorité ayant le pouvoir de nomination.\*

-Mme BEN BELKACEM Hadjila ép OUNACI, chef de service du personnel.

-Mr TIHAMOUNINE Toufik, Chef du Service de la Formation et du Perfectionnement.

-Mr BOUZERD Belkacem, représentant des candidats de la commission 1

-Mr OUAFI SI Hocine, représentant des candidats de la commission 3.

-M<sup>elle</sup> DAID Djouher, représentante des candidats de la commission 4.

L'opération de vote, s'est déroulée dans les différents services personnels des neuf facultés, Bibliothèque centrale et rectorat pour les fonctionnaires des services centraux, le scrutin a débuté à 9h00 et a pris fin à 14h00, ensuite on a procédé au dépouillement public, et on a enregistré les résultats énumérés ci-dessous.

#### Commission 01:

• -Nombre d'inscrits : 563

• -Nombre de votants : 293

• -Nombre de bulletin nuls : 05

• -Nombre de suffrage exprimés : 288

• Taux de participation : 52.04%

### Nombre de voix obtenu par chaque candidat.



	S	
Nomet prenom	Nombre de voix	. Classement
NADOUR Mohamed	127	1
BOUZERD Belkacem	92	2
ZIAD Mohamed Anis	92	3
ABELA Redouane	80	4
BOUABEDELLAH Saliha	73	5
SUIBES Lynda ép KADRI	63	6
MEKHFI Mohamed	63	7
SAAD Lynda	59	8
HAMMOUDI Tassadit	48	9
BOURNINE Mohand Arezki	45	10
KHOUAS Ouiza ép-BELKHIR	41	11
KATEF Yasmina ép- DJOUDER	35	12
MEBARKI KACI	24	13
IAMROUN Souhila	22	14
KECLI ABDESSLAM	21	15
AKRIMI Fayza ep -MOSTEFAI	18	16
MAINI Halima	16	17
OURBIA Bahia	14	18

-Conformément aux dispositions de l'article 44 du décret exécutif n° 20-199 du 25/07/2020 relatif aux commissions administratives paritaires, commissions des recours et des comités techniques dans les institutions et administration publiques. Le classement est établie par ordre décroissant du nombre de voix obtenues, et les candidats ayant obtenus le même nombre de voix, le classement se fera par ancienneté dans le grade et l'ancienneté générale.

-Conformément aux dispositions de l'article 46 et l'article 07, du même décret, le scrutin est validé, sont déclarés élus à la commission paritaire 01, les Dix (10) premiers candidats, dont les Cinq (05) premiers sont des membres élus titulaires et les Cinq (05) suivant sont des membres élus suppléants.

## Commission 03:

• -Nombre d'inscrits : 226

• -Nombre de votants : 73

• -Nombre de bulletin nuls : 05

• -Nombre de suffrage exprimés : 68

• Taux de participation : 32.30%



-Conformément aux dispositions de l'article 46 du décret exécutif n° 20-199 du 25/07/2020 relatif aux commission administratives paritaires, commissions des recours et des comités techniques dans les institutions et administration publique, et vu que le nombre de votants est inférieur à la moitié des électeurs, de ce fait, le scrutin n'est pas validé et un deuxième tour sera organisé au maximum dans un délais de 35 jours de la date de premier scrutin.

#### Commission 04:

• -Nombre d'inscrits: 107

• -Nombre de votants : 27

• Nombre de bulletin nuls: 02

Nombre de suffrage exprimés : 25

• -Taux de participation : 25,23%

-Conformément aux dispositions de l'article 46 du décret exécutif n° 20-199 du 25/07/2020 relatif aux commission administratives paritaires, commissions des recours et des comités techniques dans les institutions et administration publique, et vu que le nombre de votants est inférieur à la moitié des électeurs, de ce fait, le scrutin n'est pas validé et un deuxième tour sera organisé au maximum dans un délais de 35 jours de la date de premier scrutin.

Ce procès verbal a été dressé en (03) trois exemplaires .

Le Secrétaire du bureau de vote

Le Représentant des candidats

Le Président du bureau de vote

Mme BEN BELKACEM Hadjila Ep- OUNACI Mr BOUZERD Belkacem

Mr CHALALI Karim